

Chers parents,

Voici le courrier, avec la mise à jour du **02/02/2021** des mesures à appliquer, reçu de la part de notre Centre de Santé.

Les principaux changements sont :

- Le testing en maternelle en cas de contact à haut risque à l'école.
- Pour le suivi des contacts en milieu scolaire, aucune distinction dans la prise en charge en milieu scolaire n'est faite en fonction de la variante (présumée) du virus.
- Les règles pour le suivi des contacts s'appliquent à tous les contacts : dans le contexte scolaire et extra-scolaire.
- Le paragraphe sur la gestion d'un enfant/étudiant cohabitant d'un cas positif ne change pas mais a été écrit de manière à en améliorer la compréhension.

Le voici ci-après :

Que faire si votre enfant est en contact à la maison avec une personne testée positive pour le COVID-19 ?
Ce paragraphe n'est pas nouveau mais a été reformulé pour tenter d'en améliorer la compréhension.

Au sein d'un foyer, les enfants sont toujours des contacts à haut risque. Les enfants vivant sous le même toit qu'un cas confirmé sont considérés comme des contacts étroits et doivent rester en quarantaine à la maison.

La quarantaine : Le "jour 0" est toujours le jour du dernier contact à haut risque. Pour les personnes vivant sous le même toit, le dernier contact à haut risque peut avoir lieu à des moments différents, selon le comportement du cas index.

Si le cas index ne peut ou ne veut pas s'isoler de ses cohabitants (par exemple dans le cas de jeunes enfants, ou d'un parent positif qui s'occupe de l'enfant), le dernier contact à haut risque ne sera considéré qu'à la fin de la période de contagion (isolement) du cas index et la quarantaine doit être prolongée. Un premier test devra être réalisé dès l'identification du contact à haut risque. Le deuxième test (qui permettra éventuellement de lever la quarantaine plus tôt) devra être réalisé au moins 7 jours après le jour du dernier contact à risque, c.à.d. au jour 17 au plus tôt.

En l'absence de test, l'enfant est en quarantaine pendant la période d'isolement du cas index + 10 jours après (total de 20 jours), et la quarantaine est suivie d'une vigilance encore 4 jours. Afin d'éviter une quarantaine prolongée et des infections secondaires au sein du ménage, il est conseillé d'appliquer strictement les règles d'isolement également au sein du ménage (quand c'est possible : enfant plus grand,...).

Si un nouveau cas apparaît au domicile au cours de la période de quarantaine, la période de quarantaine recommence pour les cohabitants asymptomatiques qui ont été exposés au nouveau cas.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter notre Centre de Santé: www.pseucl.be
Le secrétariat de l'école est également à votre disposition: info@colesingelijn.be

Bien à vous,
Dominique

Bruxelles, le 4 février 2021

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers parents
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En tant que service PSE et, comme prévu par la législation PSE, nous sommes les référents médicaux qui soutiennent et conseillent les différents acteurs de l'école mais aussi qui font appliquer, en partenariat avec les inspections d'hygiène concernées, les mesures à prendre dans le cadre de la gestion des maladies transmissibles, en ce compris celles liées au Coronavirus.

Pour cette rentrée scolaire 2020-2021, nous vous avons communiqué en date du premier septembre 2020, plusieurs informations importantes à ce propos ainsi que les modifications de stratégie survenues deux fois en octobre 2020 et une fois en novembre 2020.

Vous trouverez dans ce courrier, suite aux dernières décisions prises par le Conseil National de Sécurité (CNS), les modifications concernant la gestion des cas et des contacts en milieu scolaire et étudiant.

Ce qui change à partir du 2 février 2021 : modifications principales

- Le testing en maternelle en cas de contact à haut risque à l'école.
- Pour le suivi des contacts en milieu scolaire, aucune distinction dans la prise en charge en milieu scolaire n'est faite en fonction de la variante (présumée) du virus.
- Les règles pour le suivi des contacts s'appliquent à tous les contacts : dans le contexte scolaire et extra-scolaire.
- Le paragraphe sur la gestion d'un enfant cohabitant d'un cas positif ne change pas mais a été écrit de manière à en améliorer la compréhension.

Ce qui change à partir du 25 janvier 2021 : modifications principales

- Les contacts à haut risque seront testés à deux reprises.
- A Bruxelles, simplification administrative du testing.
- La durée de l'isolement pour les patients isolés à domicile est portée à 10 jours.
- Les enfants d'écoles primaires qui étaient assis à côté d'un cas index dans la classe ou dans le réfectoire sont considérés comme des contacts à haut risque.

1. Les contacts à haut risque seront testés à deux reprises

Les contacts à haut risque seront testés à deux reprises : dès que possible après avoir été identifié comme contact à haut risque et au jour 7. Pour ce faire, le centre d'appel enverra deux codes pour les tests. Le premier test, précoce, permettra de prendre des mesures supplémentaires pour les "contacts de contacts" si nécessaire. Si la personne de contact est identifiée plus de 72h après le dernier contact à haut risque, alors un seul test au jour 7 est recommandé (et un seul code sera donc envoyé) pour éviter que les tests ne se succèdent trop rapidement.

A Bruxelles, à partir du 25/1/21, une simplification administrative est prévue. La Commission communautaire commune a décidé de simplifier la procédure de test pour faciliter le dépistage des personnes symptomatiques au coronavirus et de celles identifiées comme contacts à haut risque. Concrètement, les rendez-vous pour se faire tester pourront désormais être pris sans prescription via la plateforme : <https://brussels.testcovid.be>.

En maternelle, quand des enfants sont identifiés comme des contacts à haut risque, ils sont mis en quarantaine et testés dès que possible après leur identification ainsi qu'au jour 7 si le premier test est négatif.

2. **La durée de l'isolement pour les patients isolés à domicile est portée à 10 jours.**

Auparavant, la personne positive à la Covid 19 devait rester 7 jours à la maison. Cette durée sera prolongée de 7 à 10 jours.

3. **La définition de contact à haut risque en primaire**

Jusqu'à présent, tous les enfants d'écoles primaires étaient considérés comme des contacts à faible risque. En raison de la contagiosité accrue, **les enfants d'écoles primaires pourront désormais être considérés comme des contacts à haut risque en fonction de leur place en classe, à la garderie et au réfectoire par rapport au cas positif.**

Ce qui ne change pas et reste d'actualité

4. **Le port du masque et la définition d'un contact à haut risque en secondaire et en haute école**

Le respect de la distanciation physique entre adultes/adolescents/étudiants et le port du masque quand celle-ci n'est pas possible sont des éléments fondamentaux qui doivent être respectés par toutes les personnes concernées (à partir de 12 ans). **Il est encore important d'insister sur ce point.**

Cette situation est essentiellement rencontrée pour les adultes, les élèves de secondaire et les étudiants en enseignement supérieur.

- Un contact étroit est une personne avec un contact **cumulé d'au moins 15 minutes à une distance de moins d'1,5 mètre** (face à face), par exemple lors d'une conversation ou d'un contact physique, **et où le port du masque adéquat** (couvrant le nez et la bouche) **n'a pas été respecté par une des deux personnes**. Cela inclut par exemple les amis avec qui on a mangé et où la distance n'a pas été respectée.
- Un contact étroit est également une personne qui a eu **un contact direct** avec un cas confirmé de Covid 19, par exemple lors d'une embrassade, ou qui a été en contact avec des fluides corporels, comme par exemple la salive lors d'un baiser.
- Un contact à faible risque est toute personne qui se trouve dans la même pièce/environnement fermé qu'un cas Covid 19, mais sans contact cumulé d'au moins 15 minutes sur une distance de moins d'1,5 mètre. Cela inclut les enseignants et les camarades de classes/amis.
- Si l'exposition à un cas de Covid 19 a duré plus de 15 minutes à moins de 1,5 mètre, où le port du masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) a été respecté par le cas ET le contact pendant la durée du contact, cette personne sera considérée comme un contact à faible risque.

5. Les tests

Le test utilisé est le test PCR.

Le testing des contacts étroits sera effectué sur base d'un code « corona test prescription code » généré par le médecin prescripteur. Le médecin PSE peut prescrire ce test mais n'en a pas l'obligation. Pour des raisons organisationnelles, le Centre de santé de l'UCLouvain ne délivre pas ces tests actuellement. Ce test peut donc être obtenu soit via le centre de tracing qui enverra directement un sms avec un QR code, soit par le médecin traitant ou en vous rendant directement dans un centre de testing muni de la lettre émanant de notre service PSE. La prise de rendez-vous dans un centre de test peut se faire avec l'outil de réservation accessible via MaSanté.be. Le résultat du test sera également disponible via ce site.

6. Le certificat de quarantaine

Pour les élèves écartés par le service PSE et mis en quarantaine, ils doivent être couverts par un certificat de quarantaine. Il s'agit d'une absence pour raison sanitaire. Avec le nombre important de cas à gérer, il n'est pas possible pour le médecin PSE de procurer à chaque enfant un certificat de quarantaine. La lettre de notre service PSE qui accompagne la communication de l'école lors d'une mise en quarantaine suffit à couvrir cette absence.

Si par contre votre enfant est malade, un certificat médical reste indispensable pour couvrir l'absence pour raison médicale. Ce certificat est délivré par le médecin traitant.

7. La définition du cas

La définition d'un cas **n'a pas changé** mais étant donné que les symptômes liés au Covid 19 sont peu spécifiques, il est important de rappeler que les élèves/étudiants ne se plaignant que d'un rhume banal sont autorisés à aller à l'école.

Voici une symptomatologie nuancée adaptée aux enfants mais qui reste, in fine, la même :

- Fièvre (38° et plus) sauf si la cause de la fièvre est connue.
- Toux ou difficulté respiratoire : les plaintes connues (ex : asthme) ne comptent pas sauf si elles s'aggravent soudainement.
- **Rhume avec possible petite toux et éternuements ET autres symptômes** (telles que douleurs musculaires, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête ou manque d'appétit).
- Altération du goût ou de l'odorat.

Que faire si mon enfant est malade ou présente des symptômes évoquant le COVID-19 ?

De manière générale, un enfant malade doit rester à la maison et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours.

Il en est de même s'il présente des symptômes évoquant le COVID-19, à savoir :

- au moins un des symptômes majeurs suivants, d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat ;

OU

- au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : douleurs musculaires, fatigue, nez bouché ou qui coule (rhume), maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse ;

OU

- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (allergies, asthme, toux chronique...) sans autre cause évidente.

Contactez votre médecin traitant pour les mesures éventuelles à prendre (avis, traitement, test éventuel, date de retour à l'école...).

Que devrez-vous faire si votre enfant développe des symptômes évoquant le COVID-19 pendant qu'il est à l'école ?

Vous serez appelés par l'école pour venir rechercher votre enfant et vous devrez consulter son médecin traitant. L'école vous remettra un document explicatif du service PSE à présenter à son médecin.

Le médecin traitant évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école.

Si le médecin traitant décide qu'il faut réaliser un test, votre enfant doit rester à la maison jusqu'au résultat du test.

Lorsque vous recevez le résultat du test, si celui-ci est positif, **informez notre service PSE du résultat ou l'école**, soit par mail : secretaire-centredesante@uclouvain.be , soit par téléphone : 02/764.30.80 .

En effet, en cas de test positif, nous devons déterminer quelles sont les mesures à prendre pour les autres élèves de l'école qui ont été en contact avec le cas positif.

Que faire si votre enfant est en contact à la maison avec une personne testée positive pour le COVID-19 ?

Ce paragraphe n'est pas nouveau mais a été reformulé pour tenter d'en améliorer la compréhension.

Au sein d'un foyer, les enfants sont toujours des contacts à haut risque. Les enfants vivant sous le même toit qu'un cas confirmé sont considérés comme des contacts étroits et doivent rester en quarantaine à la maison.

La quarantaine : Le "jour 0" est toujours le jour du dernier contact à haut risque. Pour les personnes vivant sous le même toit, le dernier contact à haut risque peut avoir lieu à des moments différents, selon le comportement du cas index.

Si le cas index ne peut ou ne veut pas s'isoler de ses cohabitants (par exemple dans le cas de jeunes enfants, ou d'un parent positif qui s'occupe de l'enfant), le dernier contact à haut risque ne sera considéré qu'à la fin de la période de contagion (isolement) du cas index et la quarantaine doit être prolongée. Un premier test devra être réalisé dès l'identification du contact à haut risque. Le deuxième test (qui permettra éventuellement de lever la quarantaine plus tôt) devra être réalisé au moins 7 jours après le jour du dernier contact à risque, c.à.d. au jour 17 au plus tôt.

En l'absence de test, l'enfant est en quarantaine pendant la période d'isolement du cas index + 10 jours après (total de 20 jours), et la quarantaine est suivie d'une vigilance encore 4 jours.

Afin d'éviter une quarantaine prolongée et des infections secondaires au sein du ménage, il est conseillé d'appliquer strictement les règles d'isolement également au sein du ménage (quand c'est possible : enfant plus grand,...).

Si un nouveau cas apparaît au domicile au cours de la période de quarantaine, la période de quarantaine recommence pour les cohabitants asymptomatiques qui ont été exposés au nouveau cas.

Que se passe-t-il si votre enfant a été en contact à l'école avec une personne positive pour le COVID-19 ?

Vous serez avertis par notre service PSE et informés des mesures à suivre pour votre enfant en fonction du type de contact qu'il aura eu (contact à risque faible=bas risque ou élevé=haut risque).

Que faire si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant la rentrée scolaire ?

Les voyageurs revenant de zone rouge seront placés obligatoirement en quarantaine et devront passer 2 tests de dépistage, dès leur retour et au jour 7.

Les informations sur les voyages sont disponibles sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

Les classifications par zones sont régulièrement mises à jour et disponibles sur : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

Rappel des mesures d'hygiène individuelle des enfants

Les mesures d'hygiène individuelle sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains en privilégiant toujours l'eau et le savon. S'il n'y a pas d'accès à ceux-ci, l'utilisation du gel hydroalcoolique, sous la supervision d'un adulte pour les enfants de moins de 12 ans, est une alternative.

Les enfants doivent prendre l'habitude de se laver les mains avant de manger, après le passage aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, directement en arrivant à l'école ou à la maison.

Les enfants doivent également apprendre à :

- éviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux ;
- se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements dans le pli du coude ou avec un mouchoir en papier à usage unique.

Que faire si votre enfant présente une maladie chronique importante ?

Il faut consulter son médecin pour déterminer si votre enfant appartient à un groupe à risque ou pas. Pour les enfants appartenant à un groupe à risque, des conseils spécifiques seront donnés sur la fréquentation de l'école. Vous pouvez nous en informer et nous pourrions suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

Utilisation du masque pour les secondaires et les étudiants

Le masque est obligatoire en secondaire et en haute école. Il doit couvrir **le nez et la bouche** pour être utile. Il doit être changé tous les jours, ou demi-jour, et être lavé ensuite s'il est en tissu.

A l'école, il est conseillé d'emmener au moins 2 masques, pour pouvoir le changer quand c'est nécessaire, et un sac en tissu ou une boîte en plastique lavable pour ranger les masques sales ou utilisés.

Le port du masque en primaire, même s'il a fait l'objet de discussion, n'est actuellement pas recommandé à l'école.

Des informations sur l'utilisation du masque peuvent être trouvées sur notre site web : www.pseucl.be ou via le lien suivant www.info-coronavirus.be/fr/masque/. Nous vous recommandons d'ailleurs de consulter notre site qui est régulièrement mis à jour concernant le Covid 19 et l'évolution de la situation.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous rappelons que notre équipe PSE se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir. La situation nécessite en effet que nous collaborions tous dans un esprit de bienveillance afin de se protéger les uns les autres et de freiner la transmission du virus.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers parents, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.



Dr Vermeeren A.
Médecin directeur